

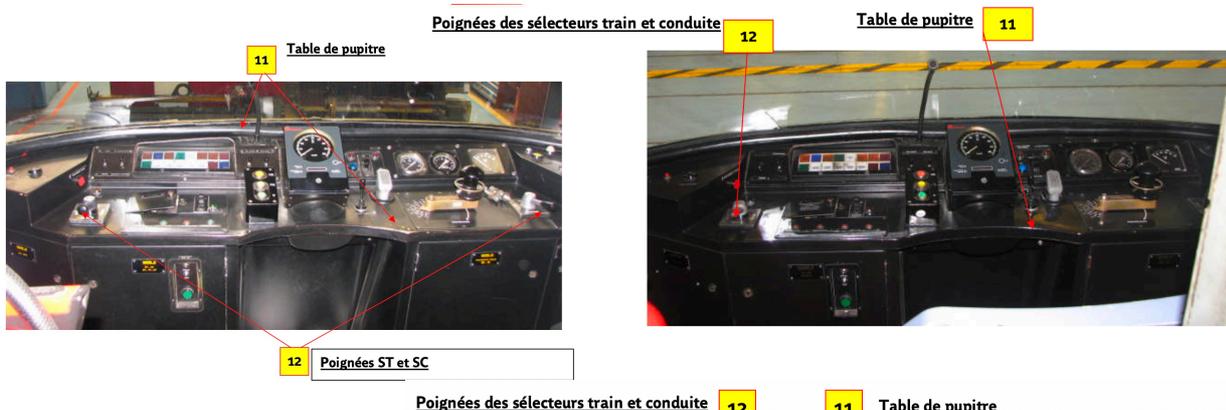
Ligne 3/3Bis

10 FEVRIER 2022

LA DIRECTION DOIT COMMUNIQUER

DES ÉLÉMENTS VÉRIFIABLES ET PRÉCIS

Le risque amiante n'est pas une chose à prendre à la légère. La direction indique que des « sur-pupitre » auraient été posés entre 2000 et 2004. Pourtant la mise à jour des données MRF, datant de 2011 (plus de 7 ans après), indique l'emplacement de l'amiante et son répertoriage (voir photos ci-dessous).



SUR-PUPITRE OU PAS ?

Selon la Direction, il y aurait un « sur-pupitre » sur le pupitre, mais ne prouve nullement la pose de cet élément. Vos élus **SOLIDAIRES** au CSE MTS ont demandé la communication, pour chacune des cabines de conduite, des éléments permettant de vérifier leur pose effective et leur numéro d'identification datée (une traçabilité).

La Direction annonce, après analyses d'un train ligne 3, zéro présence d'amiante. **SOLIDAIRES RATP** demande à la Direction de communiquer d'une cette analyse et de deux, la méthodologie employée (quoi ? comment ?). La Direction se contente de dire, et refuse de nous donner des éléments vérifiables. On devrait la croire sur parole ? S'il n'y a pas d'amiante, elle ne risque rien à communiquer tous les éléments.



SOLIDAIRES RATP revendique

- Un désamiantage complet des MF67 ;
- Une fiche d'exposition amiante pour l'ensemble des agents (B3, AMP et agent de nettoyage) ;
- Un suivi amiante pour tous les agents.